

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>01/10/2019</b>	Dossier complet le : <b>02/10/2019</b>	N° d'enregistrement : <b>F09319P0286</b>

**1. Intitulé du projet**

Sur la commune de Brignoles, construction d'une opération immobilière multi-produits de 10 500 m<sup>2</sup> SDP environ comportant un parc de stationnement ouvert au public de 250 places .

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher comprise entre 10000m <sup>2</sup> et 40000m <sup>2</sup>	Projet immobilier de 10 500 m <sup>2</sup> SDP environ
41.a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Le nombre de places de parking accessibles au public prévu dans le projet immobilier est de 250 places.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

La parcelle allouée au projet appartient actuellement à la commune. Sa superficie est de 5 372 m<sup>2</sup>. La commune a confié à la SEM VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT (VAD) une concession d'aménagement pour le renouvellement urbain de son centre-ville. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'Action Coeur de Ville (ACV) dont bénéficie la commune de Brignoles et pour laquelle une convention a été signée le 8/11/2018

Le terrain sera cédé par la ville à la SEM VAD puis vendu par VAD à la SCCV Brignoles Liberté lot 2. La promesse de vente a été signée le 22 juillet 2019.

Le terrain est actuellement occupé par le collège Liberté, désaffecté. Des travaux de démolition préalables sont donc prévus. Une partie du bâtiment historique (le fronton central) sera conservée conformément au souhait de l'ABF.

Le projet prévoit la création :

- d'un parking de 250 places,
- d'une résidence seniors avec services,
- d'un multiplexe cinématographique
- de deux commerces.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet participe à l'opération de renouvellement urbain du Centre Ancien de la commune de Brignoles.

Il conforte l'attractivité diurne et nocturne du centre, participe à la lutte contre le phénomène d'évasion culturelle et commerciale en périphérie et au développement économique du territoire, en complémentarité avec les équipements culturels ou de loisirs existants ou à venir sur ce secteur (EIMAD : Ecole Intercommunale de Musique d'Arts et de Danse, et hall des expositions).

Il permet de développer une offre résidentielle diversifiée de qualité répondant aux normes de confort actuel, sur des îlots urbains actuellement dégradés.

L'offre de stationnement public développée permet d'accueillir les visiteurs des équipements culturels du quartier, des commerces et de la résidence seniors.

Elle contribue à l'amélioration significative des conditions de stationnement sur la commune.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les bâtiments existants constituent l'ancien collège Liberté à ce jour déclassé et désaffecté. Ils seront démolis afin de pouvoir ériger les installations du projet. Le fronton central du bâtiment existant sera conservé et réhabilité.

La réalisation du chantier comprendra :

- la démolition du collège déclassé et désaffecté
- les travaux d'excavation pour la création des 2 niveaux de sous-sol et l'évacuation des déblais,
- la mise en place des réseaux divers
- la réalisation des élévations (cinéma, résidence seniors, locaux commerciaux).

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu pour le troisième trimestre 2020 pour une durée estimée de 24 mois.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le collège a fait l'objet d'une désaffectation et d'une promesse de cession par la Ville de Brignoles à VAD.

Les équipements créés (parking, locaux commerciaux, cinéma, résidence seniors) seront gérés par des exploitants/investisseurs privés.

Le projet prévoit :

- un parking en sous-sol sur 2 niveaux de 250 places;
- une résidence avec services seniors comprenant 128 logements et des locaux communs accessibles au public (zone activités et services à la personne);
- un cinéma multiplexe comprenant 6 salles;
- deux locaux commerciaux dont l'un d'entre eux destiné à une activité de restauration.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de Permis de Démolir et de Permis de construire.

Une demande d'autorisation commerciale (CDACi) liée à l'activité de cinéma sera également déposée.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle	5 372 m <sup>2</sup>
Résidence Seniors avec Services	SDP 7 600 m <sup>2</sup> environ
Cinéma multiplexe de 6 salles	SDP 2 320 m <sup>2</sup> environ
Commerces (2 locaux)	SDP 410 m <sup>2</sup> environ
Parking sur deux niveaux de sous-sol	Places 250

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Rue Joseph Monnier  
Cours de la Liberté  
Traverse du collège  
Rue de l'hôpital  
83170 BRIGNOLES

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. 43° 24' 16" N Lat. 06° 03' 56" E

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à environ 480 m de la zone d'étude : "Ripisylves et annexes des vallées de l'Issole et du Caramy".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté biotope le plus proche se situe à environ 12 km de la zone d'étude : 3 lacs temporaires de Gavoty, Redon et Bayonny" FR3800802.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche se situe à environ 1,7 km du site il s'agit du parc régional de "Sainte-Baume" FR8000053.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Brignoles est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dont la 2 <sup>ème</sup> échéance a été approuvée le 27 mars 2013 pour le département du Var. D'après le PLU de la commune, l'avenue de la Libération située en limite de la zone d'étude est classée en catégorie 2 et 3 et la distance du secteur affecté par le bruit est respectivement de 250 m et de 100 m de part et d'autre.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le PLU de la commune, la zone d'étude se situe dans le périmètre de 500 m de 5 sites classés ou inscrits comme monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Brignoles est couverte par un PPRI. Les enjeux du risque inondation sont localisés sur l'axe du Caramy, à environ 500 m de la zone d'étude. La commune est également couverte par un PPR Retrait et Gonflement des Argiles prescrit et en cours d'élaboration. La commune est également traversée par une canalisation de matières dangereuses, il s'agit d'une canalisation de gaz naturel. Le site se trouve hors périmètre PPRN, PPRM, PPRT et à grande distance de la canalisation de gaz.</p> <p>Le PPRI a été prescrit le 11 février 1999 mais n'a pas encore été approuvé.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site Basol n'est recensé dans un périmètre de 500m autour de la zone d'étude. Plusieurs sites Basias sont recensés dans ce périmètre, mais aucun n'est présent dans la zone d'étude.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune se situe dans la zone de répartition des eaux du Caramy et de l'Issole (arrêté du 15 janvier 2015).</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>D'après le PLU de la commune de Brignoles et notamment le plan de zonage des SUP, la zone d'étude se situe pas dans le périmètre de protection d'un captage AEP.</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 la plus proche se situe à environ 4,8km de la zone d'étude. Il s'agit du site Natura 2000 du "Val d'Argens" FR9301626.</p> <p>Un autre site Natura 2000 se situe dans un périmètre de 12km autour du site. Il s'agit du "Massif de la Sainte-Baume" FR9301606</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe dans un périmètre de 500 m de 5 monuments historiques classés ou inscrits : Maison Romane (arrêté du 26.07.1921);Eglise Saint-Sauveur (arrêté du 27.01.1926);Chapelle royale Sainte Catherine (arrêté du 2.12.1948);Ancien palais des Comtes de Provence (arrêté du 18.06.1987);Hôtel Clavier (arrêté du 3.11.1987).</p>

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau AEP communal. Il prévoit de la consommation d'eau liée à la présence humaine dans le cadre des activités prévues.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du parking en sous-sol nécessitera potentiellement un rabattement de nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction d'un parking en sous-sol. Des terres seront donc excavées et devront être évacuées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres excavées pourront servir de remblais si nécessaire.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement construit (collège Liberté) en superstructure et partiellement en infrastructure. Il est fortement imperméabilisé. Les recensements effectués par VAD avec la LPO PACA (diagnostic des espèces présentes) sur le pôle liberté ont démontré que la seule espèce concernée est le Martinet Noir dont aucun site de reproduction n'a été identifié sur le terrain.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité du Val d'Argens qui présente un fort intérêt pour la préservation des chauves-souris et dont la rivière abrite diverses espèces aquatiques, dont certains poissons d'intérêt communautaire. Cependant, compte tenue de la distance (environ 5km) du projet en milieu fortement urbanisé, le projet ne devrait pas avoir d'impact notable sur l'habitat et les espèces. De la même façon, le Massif de la Sainte-Baume abritant 18 habitats d'intérêt communautaire se situe à grande distance de la zone d'étude (environ 10km).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tous les moyens de consommation d'eau seront prévus pour économiser au maximum la ressources. L'insertion du projet dans son environnement sera particulièrement travaillée pour permettre un impact paysager positif.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain, sur une parcelle actuellement construite et fortement imperméabilisée. Il se développe dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain qui évite l'étalement urbain et ne comporte aucune consommation d'espace naturel agricole ou forestier.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude se situe hors périmètre du PPRI, dans une zone de sismicité 2 (faible) et en zone à faible risque d'exposition au radon (2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Au vu des activités projetées (logements, commerces, cinéma, parking) aucun risque sanitaire n'est identifié.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du projet engendrera le déplacement de véhicules de chantier. Le trafic pourra être légèrement perturbé ponctuellement mais toutes les mesures nécessaires seront prises pour minimiser cet impact. La construction du parking s'inscrit dans une démarche globale de rationalisation des stationnements (330 places sur voirie seront supprimées). Le projet s'inscrit dans le cadre d'une opération de dynamisation du centre-ville. Les infrastructures routières nécessaires sont déjà existantes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une élévation des niveaux sonores en phase chantier est attendue mais respectera le cadre réglementaire afin de ne pas nuire à l'environnement du projet et aux riverains.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au vu des activités projetées (logements, parking, commerces, cinéma) aucune nuisance olfactive n'est attendue.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase de construction du parking en sous-sol le chantier est susceptible d'engendrer des vibrations. Ces nuisances seront cependant temporaires et respecteront le cadre réglementaire afin de ne pas nuire à l'environnement du projet et aux riverains.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>De l'éclairage urbain d'extérieur permettra d'assurer la sécurité des usagers. Il sera conçu de manière à minimiser la pollution lumineuse (détection de présence au niveau du parking et le cas échéant des enseignes). Les enseignes lumineuses seront éteintes en dehors des horaires d'ouverture.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets attendus sont liés au gaz d'échappement des véhicules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet ne sera effectué directement dans le milieu naturel. Les eaux usées seront rejetés dans le réseau d'assainissement communal. Les EP de ruissellement seront rejetées dans le réseau communal. Un bassin de rétention sera situé en infrastructure. Le rejet s'opèrera par refoulement dans le réseau communal. Le parking sera équipé d'un séparateur d'hydrocarbures ou de dispositifs étanches (puits secs) pompables.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au vu des activités projetées il n'est pas prévu de rejet d'effluents ( à l'exception des eaux usées dans les réseaux existants).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la production de déchets non dangereux en quantité très limitée liés à la présence humaine. Ils seront triés et régulièrement collectés par le service communal. Des déchets dangereux du parking seront traités par la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures ou de dispositifs étanches pompables. Ils seront envoyés en filière de traitement adaptée.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre des 500 m de monuments historiques classés ou inscrits. Il sera donc soumis aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France dans le cadre de l'instruction du permis de construire. Le projet se situe en zone de saisine archéologique. L'INRAP a achevé l'intégralité des fouilles sur la parcelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un changement d'usage : actuellement le site est occupé par un collège désaffecté qui sera démoli. Les activités projetées concernent du logement, un cinéma, un parking, des commerces. La zone d'étude se trouve en zone 2AU du PLU et plus précisément en secteur 2AU1 relatif au quartier Liberté. Dans cette zone sont notamment interdites les constructions destinées à l'exploitation agricole et forestières. Le règlement vise à respecter la forme urbaine privilégiant une implantation dense et continue le long des voies.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans une opération de redynamisation du centre-ville. Il est donc attendu que les incidences du projet se cumulent avec celles des constructions prévues alentour.

Une consultation des avis de l'autorité environnementale sur les projets dans la commune de Brignoles a été réalisée le 29 juillet 2019 sur le site de la MRAe du Var. Aucun projet n'a été identifié sur la période 2018-2019 dans la commune.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet prendra en considération le SCOT Provence Verte visant à mettre en cohérence les politiques en matière d'urbanisme, d'environnement, d'économie, d'habitat, de grands équipements afin de maîtriser le développement et réduire les risques et nuisances.

L'insertion du projet dans son environnement sera particulièrement travaillée et permettra un impact paysager positif par rapport à la situation actuelle.

Le projet permet d'améliorer les conditions de stationnement dans le centre-ville de Brignoles (dont le fonctionnement est actuellement significativement entravé par du stationnement sauvage ou "ventouse"). L'installation de bornes de charge pour véhicules électriques incitera à l'utilisation de véhicules à faible impact environnemental.

Les éclairages seront performants et économes en énergie.

Il sera prévu la mise en place de bassins de rétention permettant une meilleure gestion des écoulements et de diminuer l'impact sur les collecteurs communaux.

Les sources de consommation d'eau seront réalisées avec des technologies responsables et économes.

Les façades des bâtiments en superstructure prévoiront un classement acoustique adapté au bruit environnant.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale. En effet, celui-ci se situe dans un secteur déjà urbanisé, ceinturé par des voies de circulation et à distance significative de zones sensibles.

Les constructions s'inscrivent dans une logique de renouvellement urbain sans consommation de foncier non urbanisé. En effet, le terrain est actuellement imperméabilisé et bâti.

Les constructions seront réalisées dans le respect des exigences réglementaires en matière de performances environnementales correspondant aux meilleures pratiques possibles et elles constituent une amélioration par rapport à l'existant.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7\_Plan de renouvellement de la zone et de repérage du lot numéro 2 sur lequel le projet sera édifié

Annexe 8\_Plan parcellaire

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint Etienne du Grés

le, 30 septembre 2019

Signature

→ SCCU Brigoles Liberté lot 2  
Marie-Pierre Guillonnet  
Guilla

